

Date: 14 juin 2023 **Heure**: 18h30

Lieu: Salon du personnel

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente déclare la séance ouverte à 18h37

2. PRISE DES PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Membres Parents :		Membres Personnel :	
\boxtimes	Mme Amélie Rondeau-Desjardins, Présidente	\boxtimes	Mme Milaine Auger, technicienne du SDG
	Mme Sonia Déry, Vice-Présidente	\boxtimes	Mme Mélanie Michaud, enseignante
\boxtimes	Mme Émilie Bouchard	\boxtimes	Mme Rose-Marie Lavoie, enseignante
\boxtimes	Mme Roxanne Forget	\boxtimes	Mme Josée Vaillancourt, enseignante
\boxtimes	Mme Dounia Khemache	\boxtimes	Mme Chantal Pépin, secrétaire
\boxtimes	Mme Marie-Andrée Houle		
Étaient aussi présents :			
\boxtimes	M. Stéphane Lamothe, Directeur		
\boxtimes	M. Jonathan Bruneau St-Onge, Directeur-adjoint	\boxtimes	Mme Josiane Champagne, Directrice adjointe
	Mme Gaby Vincent, Parent substitut		
Il y a quorum.			

.. ,

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour.

Proposé par : Mme Émilie Bouchard

Appuyée par : Mme Amélie Rondeau-Desjardins

RÉS CE 2023-06-14 / R-1

4. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2023

Au point 9.2 correction du prénom (Josiane au lieu de Josée).

Proposé par :

Mme Milaine Auger

Appuyée par :

Mme Dounia Khemache

RÉS CE

2023-06-14 / R-2

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

SUJETS POUR ADOPTION

6.1 Organisation assemblée générale des parents le 12 septembre 2023 à 19h et 1^{er} C.É. 19h45 (postes C.É. 23-24) / reddition de compte

Les membres du C.É. adoptent la date et les heures citées en titre quant à la tenue de l'AGP et du 1er C.É pour l'année scolaire 2023-2024.

M. Lamothe propose de garder la même répartition des membres pour la composition du C.É en 2023-2024, soit six membres parents en plus des six membres du personnel. Quatre postes sont à pourvoir pour les membres parents, dont trois en raison d'une fin de mandat (Amélie Rondeau-Desjardins, présidente ; Roxanne Forget et Marie-Andrée Houle) et d'un départ (Mme Émilie Bouchard). Les membres parents actuels demeurent en poste et peuvent être sollicités au besoin pendant l'été jusqu'à l'AGP. Mme Rondeau-Desjardins est mandatée pour l'organisation de celle-ci.

Proposé par :

Mme Roxanne Forget

Appuyée par :

Mme Amélie Rondeau-Desjardins

RÉS CE

2023-06-14 / R-3

6.2 Budget C.É. / somme restante 22-23

Le budget alloué au C.É. est de 500\$. En date du 14 juin 2023, M. Lamothe indique un solde restant de 369\$. Mme Forget questionne la dépense encourue, puisque la direction s'était engagée par courriel à ne pas utiliser le budget du C.É. pour offrir, en guise de reconnaissance, un souper aux membres souhaitant s'en prévaloir avant la période des Fêtes. M. Lamothe honore son engagement et confirme alors que la somme restante au budget du C.É est bien de 500\$. Les membres adoptent à l'unanimité la proposition de faire don de la somme pour contribuer au projet des serres qui a été présenté à la dernière séance du C.É.

Proposé par :

Mme Mélanie Michaud

Appuyée par :

Mme Marie-Andrée Houle

RÉS CE

2023-06-14 / R-4

Addendum : Le budget alloué au C.É. découle d'une enveloppe budgétaire qui ne peut être transféré au fonds 8 (validé avec Mme Annie Cadieux, Analyste aux ressources financières).

SUJETS POUR APPROBATION

7.1 Contrat SDG 23-24

Le document transmis par courriel préalablement à la séance du C.É. est caduque. La bonne version a été transmise la veille de la séance du C.É. Mme Auger s'excuse de l'erreur et une copie papier à jour a été donnée aux membres du C.É. Mme Auger présente brièvement le contrat. Par rapport à celui de l'an dernier, seuls les types de fréquentation et la facturation ont été modifiés afin de se conformer aux nouvelles normes ministérielles publiées en juin 2022 (Services de garde en milieu scolaire et surveillance du midi - balises et tarification (gouv.qc.ca)

Mme Forget indique une correction à apporter quant aux dates citées pour les journées pédagogiques. De plus, elle souligne que le contrat stipule qu'une signature du parent est requise en guise d'attestation de départ et de traçabilité de la personne qui quitte avec l'enfant. Puisque ça n'a jamais été fait en deux ans de fréquentation du SDG, elle suggère à l'équipe du SDG de retirer cet élément du contrat ou de l'appliquer. Advenant une situation problématique, il serait litigieux que le SDG n'ait pas suivi la procédure décrite au contrat.

Mme Rondeau-Desjardins indique que les frais pour les élèves du préscolaire en fin de journée ne sont pas clairement établis. Elle questionne les frais exigibles pour l'élève du préscolaire «marcheur» qui aurait besoin du SDG pour l'heure supplémentaire à la fin des cours (pour être accompagné de la fratrie pour le retour) versus le même élève qui pourrait bénéficier du SDG gratuitement s'il est inscrit au transport par autobus.

Vu que la bonne version du contrat a été envoyée la veille de la séance, M. Lamothe invite les membres à le relire et à transmettre par courriel toute autre suggestion ou commentaire relatif à celui-ci. Des vérifications seront faites auprès du CSSDA pour les amendements proposés par les membres du C.É.

Proposé par :

Mme Dounia Khemache

Appuyée par :

Mme Rose-Marie Lavoie

RÉS CE

2023-06-14 / R-5

7.2 Cours culture et citoyenneté québécoise (CCQ)

Le cours CCQ devient obligatoire dès septembre 2024 (le cours d'éthique et culture religieuse sera aboli ; voir le lien suivant : Programme Culture et citoyenneté québécoise - Éducation primaire (gouv.gc.ca)).

Tous les cycles auront des cours CCQ intégrés à la grille-horaire. Les thèmes abordés ainsi que les compétences visées sont adaptés pour l'âge des élèves.

Mmes Julie Fortin et Mélanie Bastien se sont portées volontaires pour développer ce cours, avec l'aide d'une conseillère pédagogique. Une présentation Powerpoint a été créée et sera transmise par courriel aux membres du C.É. pour approbation.

Proposé par : Mme Émilie Bouchard
Appuyée par : Mme Dounia Khemache

RÉS CE 2023-06-14 / R-6

8. INFORMATIONS DE LA DIRECTION

8.1 Matrice des comportements (travaux code de vie)

Mme Josiane Champagne, directrice adjointe, présente la matrice des comportements développée par l'équipeécole (enseignants, TES, direction, SDG) en collaboration avec une conseillère pédagogique. Les travaux sont basés sur ceux du directeur de recherche sur le Soutien au Comportement Positif (SCP) et professeur au département d'Éducation de l'Université de Sherbrooke, M. Steve Bissonnette (Ph. D.)

Le code de vie étant désuet, la matrice des comportements s'intégrera à celui-ci tout en s'harmonisant au projet éducatif (dont le critère «Bien-être à l'école» est une priorité) ainsi qu'au plan de lutte contre l'intimidation. Le défi de l'équipe-école est d'assurer une cohérence dans les interventions liées à la gestion des comportements. De plus, l'équipe-école doit s'assurer que l'élève comprenne et apprenne les attentes (respect, réussite, engagement) liées à son comportement (comme on lui apprend à lire, à écrire, etc.), selon les différentes aires de vie (classe, cour d'école, SDG, etc.)

Mme Champagne indique que les travaux ne sont pas finalisés mais le personnel de l'équipe-école recevra une formation de base pour pouvoir appliquer certains concepts dès la rentrée scolaire 2023. Une fois implantée, il sera possible d'évaluer la matrice des comportements par les statistiques de l'école en regard à la lutte contre l'intimidation et la violence.

Mme Bouchard demande à ce que le personnel soit accompagné par des conseillers pédagogiques pendant la mise en implantation.

Mme Houle demande à ce que la matrice des comportements ne soit pas imprimée à même l'agenda 2023-2024 puisqu'elle n'est pas officiellement approuvée par les membres du C.É.

8.2 Plan de lutte contre l'intimidation (loi 56)

En cours d'harmonisation avec la matrice des comportements. Sujet reporté à l'automne 2023.

8.4 Suivi SDG / frais chargés aux parents journée « 0 »

Mme Brigitte Desrosiers sera la nouvelle technicienne au SDG. Mme Milaine Auger est en attente d'une nouvelle affectation dans une autre école à titre de technicienne de SDG.

Quant aux journées pré-accueil et la rentrée scolaire progressive du préscolaire (jours 0), il a été statué que la facturation pour les frais de SDG sera faite dorénavant selon les présences réelles (et non selon l'inscription/le type de fréquentation établi au contrat).

8.5 Locaux 23-24

M. Lamothe présente la prévision de la répartition des locaux pour l'année scolaire 2023-2024.

La direction s'est dotée de principes directeurs pour l'utilisation des locaux de l'école :

- 1- Prioriser l'occupation des locaux fenestrés par les titulaires et leurs élèves;
- 2- Lorsque ces locaux sont tous utilisés ; prioriser l'utilisation des classes dotés de puits de lumière (par rapport aux locaux sans fenêtres);
- 3- En dernier recours, l'utilisation des locaux sans fenêtres est inévitable.

Pour 2023-2024:

- Tous les locaux fenestrés sont occupés par un titulaire de classe et leurs élèves.
- Puisqu'on attend 30 groupes d'élèves (alors qu'il n'y a que 29 locaux fenestrés), un local avec puits de lumière (local #135) sera utilisé par une classe de 3e année.
- Les spécialistes (art dramatique, anglais) n'occupent plus de locaux fenestrés.
- Plusieurs locaux sans fenêtres seront maintenant utilisés par le SDG (locaux pour diner, local pour le projet serres, etc) et par les TES pour les rencontres d'intervention en lien avec la matrice des comportements.

Mme Forget salue et remercie l'ouverture de M. Lamothe qui a su apporter de grandes améliorations quant aux principes directeurs de répartition des locaux, et ce, après une seule année en poste. Elle réitère ses préoccupations quant données démographiques et au débordement des capacités d'accueil qui risquent de survenir dans un avenir proche. En cohérence avec le principe d'égalité des chances prescrit par la Loi de l'instruction publique (LIP), elle suggère un registre afin d'éviter que le fruit du hasard ne fasse en sorte que des élèves soient désavantagés par rapport à d'autres du point de vue des infrastructures.

M. Lamothe et Mme Josée Vaillancourt s'opposent à un tel registre. Un ficher selon 6 critères existe actuellement pour statuer de la répartition des élèves dans un groupe. Ajouter une 7^e colonne rendrait le processus encore plus complexe selon eux.

Mme Vaillancourt ajoute que les principes directeurs ne font pas l'unanimité au sein du personnel enseignant. Elle cite l'exemple d'une enseignante qui «perd» plusieurs pieds carrés à sa classe pour le gain de fenêtres. De plus, elle juge que des problèmes plus prioritaires (manque de personnel, manque de budget, etc) grugent déjà beaucoup de temps et d'énergie.

Mme Émilie Bouchard reconnaît que tous ces problèmes sont bien réels et préoccupants, mais il n'en demeure pas moins que l'école est un milieu de vie. Les infrastructures peuvent aussi peser dans la balance quant à l'épanouissement de l'élève et la réussite scolaire.

Mme Bouchard, Mme Rondeau-Desjardins ainsi que Mme Forget se montrent favorables à ce que la direction documente et tienne compte du parcours des élèves au sein des locaux. Elles conviennent que ce 7e critère

n'est pas le premier à tenir pour compte. Toutefois, il pourrait s'avérer judicieux d'y porter attention ne serait-ce que pour des raisons d'égalité des chances.

Quant à la situation nommée par Mme Vaillancourt, Mme Forget détient l'information quant à la superficie de chacun des locaux de l'école de la Source. Elle s'engage auprès de la direction à valider la situation qui a été préalablement rapportée et à objectiver à savoir si le nouveau local attribué est d'une superficie similaire à d'autres utilisés actuellement.

9 INFORMATIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

9.1 Présidente

Mme Rondeau-Desjardins explique qu'il y a un rapport annuel à compléter pour documenter les différentes activités effectuées par le C.É. Elle transmettra le document aux membres une fois celui-ci complété.

9.2 Comité de parents

Mme Sonia Déry étant absente, aucune nouvelle information à transmettre suite à la dernière séance.

9.3 Représentant des membres du personnel

Les bons coups suivants ont été soulignés par les membres du personnel :

Mme Mélanie Michaud (préscolaire):

- Remercie le CSSDA pour la tenue d'un évènement de reconnaissance organisé au CFP des Riverains pour souligner les 25 ans de service des membres du personnel du CSSDA (dont elle-même, Mme Mélanie Bastien et Mme Sophie Tremblay).
- Monsieur Yannick Bergeron (La Magie de la chimie) a offert une prestation le 24 mai pour les élèves du préscolaire.
- Journée pré-accueil (26 mai): Bien que la visite de l'autobus stationné au débarcadère eût été un succès l'année dernière, les coûts trop élevés ont laissé place à une nouvelle formule: Photobooth! De plus, moins d'anxiété a été observée cette année en ayant permis la visite des enfants en présence des parents. Finalement, la présence des parents a également rendu le processus d'inscription au SDG plus efficient.
- Les parents ont été invités à animer des sessions de jeux de société. Ils ont aussi eu la chance d'assister à un spectacle de chant.
- Les élèves du préscolaire visitent les classes de 1ère année, pour faciliter leur transition.
- En rapport avec le thème Harry Potter, la maison gagnante suite aux différentes activités qui se sont déroulées tout au long de l'année est Serpentard! Tous les élèves de cette maison ont eu droit à une récompense : un dessert glacé de la crèmerie mobile La Cornetteuse.
- À venir: Camp Boute-en-train (16 juin), Kermesse (21 juin) et ménage de fin d'année.

Mme Rose-Marie Lavoie (représentante des spécialistes):

- Match de Quidditch organisé par les enseignants d'éducation physique. Tous les élèves ont encouragé leurs collègues des autres cycles appartenant à la même maison.
- À venir : le spectacle de talent se tiendra lundi le 19 juin, de 16h30 à 17h45.
- À venir le 21 juin : kermesse de fin d'année. Jeux gonflables, parcours à obstacles et différentes stations de jeux seront organisés. Merci aux différents enseignants pour leur précieuse implication.
- À venir pour les élèves finissants de 6^e année (16 juin) : sortie au Bloc Action puis tenue d'une soirée au gymnase (dodo à l'école). Pour la dernière journée : quilles, célébrations et haie d'honneur.

Mme Josée Vaillancourt (1ière année):

- Souligne l'implication de la présidente, Mme Rondeau-Desjardins et la remercie.
- Sortie au Camp Boute-en-train (8 juin).
- À venir cette semaine : exposition sur leur animal de ferme; les parents sont invités.
- À venir demain soir : exposition sur l'histoire de l'art, qui suit la ligne du temps.
- À venir : sortie à la crèmerie suivie d'une sortie au parc des Optimistes.

Mme Milaine Auger (SDG):

- Lors de la semaine des SDG : activités thématiques toute la semaine.
- À venir le 21 juin, dodo à l'école pour les élèves de 2° année, activité organisée par les éducatrices Chantal et Marie-Lyne.

10 SUJET POUR CONSULTATION

10.1 Critères relatifs au choix de la direction d'école

M. Lamothe annonce que Mme Sophie Tremblay a été nommée comme directrice adjointe l'école de la Source. Mme Houle souligne qu'il est inhabituel qu'une enseignante qui œuvre au sein d'un établissement demeure à l'emploi dans ce même établissement lors de sa nomination dans l'équipe de direction.

Un document rédigé par le CSSDA quant aux critères de sélection des membres de la direction sera soumis pour consultation au C.É. à l'automne 2023.

11 AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet.

12 DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

12 septembre 2023 à 19h45 (précédée le l'AGP à 19h).

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21h04.

Proposé par :

Mme Mélanie Michaud

Appuyée par :

Mme Amélie Rondeau-Desjardins

RÉS CE

2023-06-14 / R-7

PV adopté par le C.É. le:

2023

Amélie Rondeau-Desiardins (

Stéphane Lamothe

Présidente

Directeur